

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2021

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	0	40	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	3,8	10	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	Incalculable	Incalculable	15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			70		85
INDEX (sur 100 points)			82		100

Index sur 100 points : 82



Publication

Index égalité entre les femmes et les hommes 2021



Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index nous concernant, doit être calculé à partir de **5 indicateurs**.

(1- L'écart de rémunération femmes-hommes / 2- L'écart dans la proportion des femmes et hommes augmentés / 3- L'écart dans la proportion des femmes et hommes promus / 4- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité / 5- Le nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes Rémunérations).

Il donne une note sur **100 points**.

Chaque société devrait atteindre **au minimum 75 points sur 100 points**.

Si une société n'atteint pas ce seuil, elle a trois ans pour se mettre en conformité, sous peine de sanction.

L'objectif de la mesure étant de supprimer, s'il y a lieu, les disparités pouvant exister dans le monde du travail entre les hommes et les femmes.

Résultat pour la société ZF Bouthéon SAS :

Ce résultat a été calculé pour la période de référence retenue, du 1er janvier **2021** au 31 décembre **2021**.

82 points / 100 points

(Ce score témoigne de l'efficacité de notre vision, de notre culture et de nos pratiques en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.)

